

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 15 novembre 2013

Service instructeur
Mission Grands Equipements

N° CP-2013-10-3-8

Service consulté

**CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE THUR DOLLER 2010-2013
TRAIN THUR DOLLER ALSACE - TRAVAUX 2012**

Résumé : Le présent rapport propose d'autoriser, dans le cadre des aides inscrites dans le Contrat de Territoire de Vie, le versement d'une subvention de 36 144 € au bénéfice de l'association Train Thur Doller Alsace pour les dépenses de maintenance et de réparation qu'elle a engagées en 2012 pour les infrastructures de la ligne ferrée CERNAY SENTHEIM.

Dans le cadre de l'animation touristique et du développement local, l'association Train Thur Doller Alsace exploite les voies et bâtiments de la ligne ferroviaire entre CERNAY et SENTHEIM. Propriétaire jusqu'à présent de ces infrastructures, le Département les a transférées par actes de cession en date du 27 juin 2013 au profit de la Communauté de communes de CERNAY-THANN, et de celle de la Vallée de la Doller et du SOULTZBACH, afin de permettre une gestion décentralisée et un suivi de proximité de cette exploitation.

Dans le cadre de l'axe 4.3 « Conforter le patrimoine remarquable et soutenir les sites emblématiques » du Contrat de Territoire de Vie (CTV, fiche n°432), le Département s'est engagé à apporter son soutien financier aux travaux d'entretien et de mise en valeur nécessaires au maintien et à l'amélioration du service proposé aux touristes/voyageurs du train.

Il est rappelé que le CTV prévoit un taux d'intervention départementale de 40 % sur une base de dépenses plafonnée à 500 000 € HT, soit une subvention totale maximum de 200 000 €, couvrant la période de travaux 2010 à 2013.

La Commission Permanente a autorisé en date du 14 juin 2012, l'attribution d'une première subvention au bénéfice de l'association dans le cadre du CTV, pour un montant de 32 528 € (versés le 05 juillet 2012) pour les dépenses engagées sur les exercices 2010 et 2011.

Conformément aux dispositions prévues dans le CTV, l'association a sollicité, en date du 20 mai 2013, notre participation financière aux dépenses réalisées en 2012 pour l'entretien et les travaux de réparation nécessaires au bon fonctionnement des infrastructures de la ligne ferrée.

Le montant total des dépenses engagées pour cette période s'élève à 91 043 € et l'association nous informe avoir perçu une aide de 12 230 € de chacune des trois

Communautés de Communes (Communauté de communes de CERNAY et Environs, du Pays de Thann, de la Vallée de la Doller et du SOULTZBACH), soit une aide totale de 36 690 €.

Ainsi, le plan de financement de cette opération est le suivant :

- montant subventionnable : 91 043 €
- montant des contributions des EPCI : 36 690 €,
- **montant de la subvention du Département : 36 144 €,**
- montant à charge de l'association : 18 209 €.

Compte tenu des engagements pris dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Thur et Doller, je vous propose :

- de donner suite à la demande de subvention présentée par l'association Train Thur Doller Alsace pour les dépenses engagées en 2012 ;
- d'autoriser le versement d'une subvention de 36 144 € pour l'exercice 2012 (les crédits correspondants sont prévus au programme A293, chapitre 204, fonction 63, nature 20422 (code/programme 1342)).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER

Mission des Grands Equipements

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 15 NOVEMBRE 2013

**Participations aux grands équipements
PROGRAMME 2013**

| N° Opération | Maître d'ouvrage Libellé de l'opération | Montant Subventionnable | Taux | Montant de la subvention |
|--------------|---|----------------------------|-------|-----------------------------|
| PGE00034 | ASSOCIATION TRAIN THUR DOLLER Programme annuel 2012 Montant du projet : 91 043 € Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN-CERNAY : 24 460 € COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH - MASEVAUX : 12 230 € | 91 043 € | | 36 144 € |
| | | | Total | 36 144 € |